

## Qualité des eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable – Les nitrates

Les nitrates sont susceptibles de se transformer en nitrites qui tendent à réduire les capacités d'oxygénation des tissus et ainsi provoquer un mauvais transfert de l'oxygène vers les cellules. Des troubles plus ou moins graves peuvent alors apparaître ; ceux-ci touchent plus particulièrement les nourrissons et les femmes enceintes.

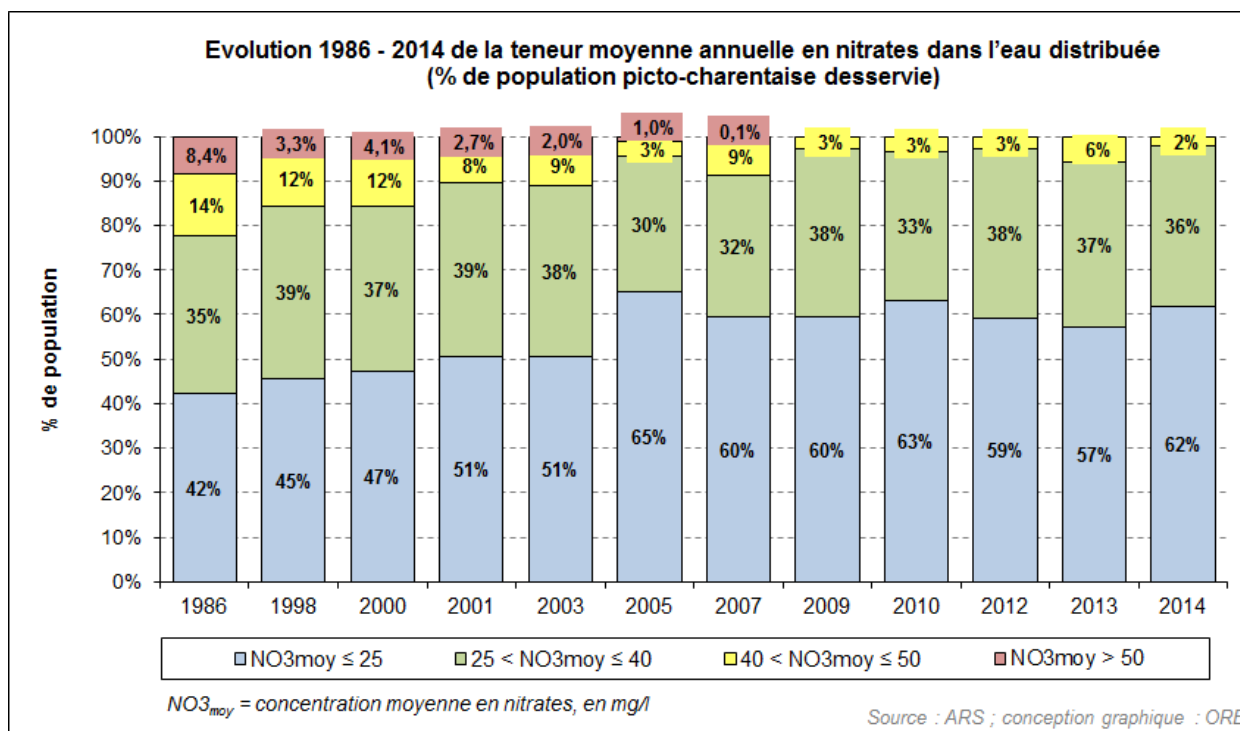
La situation de la qualité de l'eau distribuée vis-à-vis des nitrates est jugée préoccupante en Poitou-Charentes. En effet, même si une stabilisation est observée sur les eaux distribuées, les concentrations en nitrates dans les eaux brutes sont excessives par rapport aux normes et à la moyenne française. Si la situation avait tendance à se dégrader de façon continue des années 70 à 2000, elle semble se stabiliser depuis, compte tenu de l'abandon des captages les plus pollués.

La réglementation française limite à 50 mg/l la teneur maximale en nitrates de l'eau destinée à la consommation humaine. Cette norme est fonction des risques encourus par la population la plus vulnérable, les nourrissons et les femmes enceintes et respecte le principe de "précaution maximum".

D'un point de vue normatif, une eau dont la teneur en nitrates dépasse 50 mg/l n'est pas considérée comme potable.

D'un point de vue sanitaire, la consommation d'une eau présentant une concentration de nitrates supérieure à la norme de 50 mg/l mais inférieure à 100 mg/l est considérée comme temporairement acceptable, sauf pour les nourrissons et les femmes enceintes ou allaitantes. Au-delà de 100 mg/l, l'eau ne doit pas être bue ni utilisée dans la préparation des aliments.

Il faut bien différencier la teneur maximale de 50 mg/l de la teneur moyenne annuelle qui correspond à la moyenne annuelle des concentrations en nitrates d'un secteur.



► **Articles commentant ce chiffre clé sur le site du RPDE :**

- Rubrique [Connaître l'eau et ses usages en région > Sa qualité > Pour l'eau potable](#)

► **Pour en savoir plus :**

- SIGORE, Système d'Information Géographique de l'ORE (cocher : [Eau > Qualité > Eau potable > Qualité de l'eau distribuée](#))
- Site de l'[Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes](#)

► **En téléchargement :**

- Les données traitées de l'ORE Poitou-Charentes (au format xls)
- Plaquette du RPDE « [Qu'est-ce qu'une eau potable ?](#) » (PDF – 0,3 Mo)
- Bilan qualité annuel du RPDE « [Bilan de la qualité des eaux en Poitou-Charentes – édition 2015](#) »
- Plaquette de l'ARS « [La qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Poitou-Charentes en 2014](#) » (PDF – 6 Mo)
- Le dossier n°4 de l'O.R.E. Poitou-Charentes : [Nitrates et pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine](#)